

TABLEAU DES MESURES D'INTERVENTION, D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN OFFERTES AUX VICTIMES ET AUX TÉMOINS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

	MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT	SUIVI
Victime	<ul style="list-style-type: none"> ○ Reconnaître l'incident : « Tu as bien fait de me le dire. Je regrette ce qui t'est arrivé ». ○ Rassurer la victime, lui permettre de s'exprimer ○ Recueillir de l'information : « Que s'est-il passé? Qui? Combien de fois? » ○ Trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - Comment éviter d'autres rencontres avec les intimidateurs - Ce que l'élève peut faire si l'intimidation reprend - Quelle personne avertir en cas de récurrence - Accompagnement à la fin des cours - Être vigilant aux paroles et gestes des autres à l'égard de la victime ○ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence et intimidation ○ Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à l'intervenant qui assurera le suivi ○ Assurer à l'élève que des mesures seront prises auprès de l'intimidateur ○ Appel aux parents par la direction ○ Conservation des informations au secrétariat ○ Mise en place des mesures de soutien si le besoin se fait sentir 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recadrage des perceptions biaisées ○ Développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi ○ Élaborer des stratégies à utiliser lorsqu'elle est victime, gestion des émotions ○ Amener la victime à se rapprocher des amis positifs et à s'éloigner des intimidateurs ○ Intégrer la victime dans des activités où il y a des pairs positifs ○ Soutien de pairs désignés ○ Possibilité de faire un plan d'intervention ○ Rencontre avec un professionnel de l'école ○ Participer à des activités d'habiletés sociales, conscientiser sur ses gestes qui peuvent provoquer les pairs, s'il y a lieu ○ Lui rappeler qu'il est important de dénoncer ○ Référence à une personne-ressource du milieu scolaire ou d'un organisme externe, s'il y a lieu 	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>La personne responsable du suivi revoit l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p>Questionner régulièrement la victime pour s'assurer qu'elle n'est pas victime d'intimidation (ne viendra pas nécessairement par elle-même)</p> <p>Modifier ou ajouter des mesures si celles prévues au départ ne sont pas efficaces ou suffisantes.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et pour voir comment ils s'organisent avec le support offert.</p>
Témoin	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence et intimidation ○ Téléphone aux parents ou communication par écrit ○ Conservation des informations au secrétariat ○ Mise en place des mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> ○ S'il y a lieu, rassurer le témoin, lui permettre de s'exprimer ○ Possibilité de participer à des activités d'habiletés sociales ○ Éducation sur les différents rôles des témoins dans une situation d'intimidation ○ Faire comprendre que l'inaction et la seule présence du témoin renforcent l'agresseur ○ Sensibilisation à ce que vit la victime ○ Encourager à intervenir ○ Contrat d'engagement à dénoncer 	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir et encadrer soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>Modifier ou ajouter des mesures si celles prévues au départ ne sont pas efficaces ou suffisantes.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation, pour les impliquer et pour voir comment ils s'organisent avec le support offert, s'il y a lieu.</p>